

LP Métiers de la Gestion et de la Comptabilité - Parcours : Gestion Comptable et Financière

Site de CRETEIL

Type de contrat

Contrat d'apprentissage ou
contrat de professionnalisation

Durée de la formation

12 mois
525 heures
ECTS* : 60

*Système européen de transfert et d'accumulation
de crédits

Formation délivrée par

le cnam
Ile-de-France

► Objectifs

Disposer des connaissances et visions exhaustives des besoins en gestion comptable et financière nécessaires au pilotage d'entreprises de taille moyenne :

- Etablir des états financiers et savoir les utiliser à des fins d'analyse et de gestion,
- Elaborer des outils de gestion pertinents adaptés aux PME industrielles et de services à la fois pour la mesure des coûts et le pilotage des performances économiques et financières,
- Devenir des Hommes du dialogue de gestion au service des dirigeants dans le cadre de la prise de décision et de l'évaluation des résultats.

► Accès au diplôme

Etre titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2 :

- BTS en comptabilité gestion
- BUT2 GEA (option Finance comptabilité)
- RNCPIII

Admission : sur dossier et entretien

Dépôt de candidature : à partir de janvier sur le site www.cfa-eve.fr

► Rythme d'alternance

2 jours en formation / 3 jours en entreprise

Rentrée : septembre

Modalités pédagogiques : Méthodes mobilisées : L'acquisition des compétences et des connaissances se fait au travers de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux pratiques, de travaux de groupe et de mises en situation professionnelle.

► Contacts

Responsable pédagogique : Sonny SERVAIS – sonny.servais@cnam-iledefrance.fr - Tél. : 06 58 20 76 02

Contact administratif : Emilie BEAUCAL - creteil.alternance@cnam-iledefrance.fr - Tél : 01 49 89 33 36

Contact CFA EVE : Chargé(e) des relations entreprises : TRINQUARD Delphine - d.trinquard@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 09 /

Référent(e) handicap : DARRAC Elodie - e.darrac@cfa-eve.fr - Tél : 01 60 79 54 00 / [En savoir +](#)

► Lieu(x) de formation

CNAM / LYCEE SAINT EXUPERY

2 rue Henri Matisse
94000 CRETEIL

le cnam
Ile-de-France

Programme de la formation

CFA115 - Comptabilité financière des société I et II **8 ECTS**

CFA120 - Comptabilité approfondie de l'entreprise **8 ECTS**

CCG101/CCG102 - Comptabilité et contrôle de gestion : Initiation **4 ECTS/4 ECTS**

GFN101 - Finance d'entreprise : Initiation à la gestion financière **6 ECTS**

ANG320 - Anglais professionnel **6 ECTS**

Projet tutoré/ mémoire **24 ECTS**

Blocs de compétences

Usages numériques

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

Exploitation de données à des fins d'analyse

- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.

- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.

- Développer une argumentation avec esprit critique.

Expression et communication écrites et orales

- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.

Positionnement vis à vis d'un champ professionnel

- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.

- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.

- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.

- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.

- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.

- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

Mise en œuvre des obligations comptables

- Organiser et utiliser un système d'information comptable
- Traiter les activités courantes comptables et financières
- Préparer les documents à établir pour les opérations comptables et financières de fin d'exercice, en lien avec l'Expert-comptable
- Etablir les déclarations fiscales mensuelles et annuelles.
- Etablir des payes, des contrats de travail et contrôler des éléments d'activité du personnel
- Intervenir dans le domaine du recouvrement de créances

Mise en œuvre et suivi du contrôle de gestion d'une organisation

- Etablir les différents états financiers caractérisant l'activité et son évolution
- Produire un système de calcul de coût adapté à la structure
- Participer à l'établissement des budgets
- Identifier les écarts entre les prévisions et les réalisations puis analyser ces écarts

Maîtrise des différentes dimensions de la gestion d'une organisation

- Gérer les relations avec les administrations, les partenaires et les collaborateurs
- Elaborer des outils de gestion pertinents et adaptés aux PME industrielles et de services incluant des indicateurs de mesure des coûts et des indicateurs de pilotage des performances économiques et financières notamment pour la mise en œuvre des décisions de nature stratégique

Réalisation d'un diagnostic et/ou d'un audit pour apporter des conseils.

- Analyser et utiliser les états financiers pour l'aide à la décision managériale

Public concerné

Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

La formation est gratuite pour l'alternant.

Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

La formation est gratuite pour l'alternant.

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
- **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.

Attention : l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marche à suivre

1. Candidater via le site du CFA www.cfa-eve.fr ou directement auprès des écoles / universités partenaires concernées.
2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.